

Recommandations de l'OcCC pour la politique climatique suisse « post-2012 »

Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. Les engagements de réduction qui y sont convenus sont devenus ainsi contraignant en droit international public. La Suisse a donc l'obligation, pendant la première période d'engagement (janvier 2008 à décembre 2012), de réduire de 8% en moyenne par rapport à 1990 ses émissions annuelles totales de gaz à effet de serre soumis au Protocole de Kyoto. Au niveau national, la loi sur le CO₂ poursuit un objectif en accord avec cette obligation, et la taxe sur le CO₂ dote la politique suisse, du moins pour les combustibles, d'un instrument efficace dont l'application devrait se poursuivre, quand bien même cet objectif sera probablement manqué.

Le Protocole de Kyoto a été conçu dès le début comme premier pas d'une stratégie à plus long terme, et les résultats scientifiques montrent (GIEC 2007¹; OcCC 2007²; Stern Review 2006³) que les mesures introduites dans la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008 à 2012) sont encore loin de suffire pour atteindre l'objectif de la Convention des Nations Unies sur le climat (CCNUCC) de 1992. Son but est de stabiliser les concentrations de gaz à effet

de serre dans l'atmosphère à un niveau qui évite des perturbations anthropiques dangereuses du système climatique.

Les résultats scientifiques sont sans équivoque: pour stabiliser les gaz à effet de serre dans l'atmosphère, des réductions d'émission plus substantielles sont indispensables.

Afin de ne pas être distancé au plan international et de participer aux négociations à venir et de les soutenir, il est impératif et urgent de planifier la politique climatique pour la période postérieure à l'échéance (2012) des actuels accords de Kyoto. Pour ne pas devoir recommencer à zéro, des instruments et éléments de la première période d'engagement de Kyoto pourront et devraient être repris.

Des négociations importantes au sujet de la forme à donner au « processus post-2012 » sont déjà prévues à la prochaine conférence des Nations Unies sur le climat à fin 2007. L'OcCC recommande aux milieux politiques et économiques et à la société d'accepter dans ce contexte les objectifs suivants qui s'imposent dans une perspective globale et nationale et correspondent aux objectifs⁴ de l'UE :

Objectifs:

- *Globaux*: Stabiliser à long terme la teneur de l'atmosphère en CO₂, de manière à ce que le réchauffement moyen global ne dépasse pas +2°C (par rapport à la température préindustrielle). Ceci exige une stabilisation des émissions globales pendant les 10 à 15 prochaines années et leur réduction d'environ 50 à 85% d'ici 2050 (par rapport à 1990, IPCC 2007¹).
- *Nationaux*: Agir rapidement et réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre d'un ordre de grandeur d'**au moins** 20% d'ici 2020, en accord avec les objectifs de l'UE⁴ pour les pays membres ayant une structure économique et énergétique similaire, et d'**au moins** 60% d'ici 2050 (par rapport à 1990).

¹ IPCC 2007: IPCC 4th Assessment Report: Climate Change 2007
www.ipcc.ch

² OcCC 2007: Les changements climatiques et la Suisse en 2050
www.occc.ch

³ Stern Review 2006: The Economics of Climate Change
www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/sternreview_index.cfm

⁴ L'UE a défini sa stratégie pour les négociations climatiques à venir dans la résolution du Conseil de l'Europe des 8/9 mars 2007:

L'UE soutient une réduction de 30% de ses gaz à effet de serre jusqu'en 2020 (par rapport à 1990), à condition que les autres pays industrialisés s'engagent à des réductions comparables, et s'engage sans conditions à une réduction de 20%. La Suisse devrait soutenir cette position.
http://ec.europa.eu/environment/climat/future_action.htm

⁵ L'UE configurera son objectif global (-30% jusqu'en 2020) pays par pays. Des pays dont la production d'électricité est majoritairement neutre du point de vue du CO₂ (cas de la Suisse) se verront probablement imposer une plus faible réduction, et inversement.

Recommandations aux milieux politiques

Les objectifs précités exigent des mesures coordonnées à l'échelon international et l'instauration d'une politique climatique nationale globale. Il faut communiquer clairement que ces développements qui sont de toute façon nécessaires offrent aussi des chances à la Suisse de participer, au niveau économique et politique, à l'élaboration de la politique et des ses instruments à l'échelon international. Aussi des mesures et objectifs concrets doivent-ils être définis à l'échelon national afin d'aborder les négociations avec une position claire et de contribuer ainsi au succès des objectifs de la CCNUCC

dans le contexte international. C'est pourquoi l'OcCC recommande d'instaurer une stratégie climatique nationale incluant une politique climatique globale dans laquelle les différentes mesures sont coordonnées de façon optimale. Cette stratégie devrait comporter une composante internationale et nationale.

Il convient de prêter attention au fait que des réductions d'émission (mitigation) autant que des adaptations aux changements climatiques (adaptations) sont nécessaires dès maintenant. Mais les recommandations qui suivent se limitent aux efforts de mitigation.

Stratégie climatique à l'échelon international

La période d'engagement post-Kyoto doit reprendre des éléments essentiels de l'accord de Kyoto et notamment continuer de recourir aux instruments qui ont fait leur preuve (p.ex. au marché des émissions). Ces instruments sont à optimiser sur la base des expériences faites. A noter en outre :

1. *Etats liés*: A l'avenir, il faudrait si possible que toutes les nations soient liées contractuellement dans le « processus post-2012 » à l'échelon international.
2. *Emissions*: Tous les producteurs d'émissions devraient être pris en considération, notamment aussi le trafic aérien. Le principe de causalité doit devenir contraignant au plan international.
3. *Instruments*: Il faudrait instaurer et développer un ensemble de mesures coordonné et reconnu à l'échelon international, tenant compte des données des pays industrialisés, émergents et en développement. Le marché international de certificats doit être développé et encouragé. L'introduction de nouveaux instruments financiers est un aspect à inclure dans les négociations internationales.
4. *But*: La Suisse soutient à l'échelon international la position de négociation⁴ de l'UE.
5. *Mode de calcul*: A terme, il faudra examiner s'il faut utiliser, comme grandeur de référence, les émissions par tête plutôt que par pays. Le calcul par tête ne débouche pas seulement sur une répartition plus juste des émissions admissibles, mais accroît aussi de façon durable l'acceptation d'une protection efficace, c'est-à-dire radicale, du climat. En outre, il faut aspirer, en matière d'émissions, à une réglementation globale par secteur, car cela éliminerait l'attrait des déplacements de sites de production. L'objectif à long terme devrait être l'établissement de standards environnementaux valables à l'échelon planétaire.

Stratégie climatique à l'échelon national

1. *Loi cadre sur le climat:* Le débat au sujet d'une loi cadre sur le climat, qui regrouperait les différents efforts en matière climatique, doit être lancé de bonne heure. Cette loi devrait être fondée sur la loi existante sur le CO₂ (voir 3. Instruments et normes). Il est judicieux que la Suisse continue de se concentrer en premier lieu sur la réduction du CO₂ comme gaz à effet de serre. Vu la situation des émissions d'autres gaz à effet de serre (méthane, oxyde nitreux), le CO₂ présente l'effet de levier le plus important.
2. *Objectifs d'émission:* L'objectif de réduction du CO₂ pour 2020 est à fixer, en analogie avec les Etats membres de l'UE ayant une structure énergétique et économique similaire (production d'énergie neutre du point de vue du CO₂)⁵, à un ordre de grandeur d'au moins 20% au-dessous des émissions de 1990. L'objectif à long terme (au moins -60% d'ici 2050) et les changements radicaux et interventions de même que les chances et avantages qui lui sont liés, doivent être communiqués clairement.
3. *Instruments et normes:* Le prélèvement d'une taxe sur le CO₂ doit être poursuivi, développé et élargi. Il faut en outre introduire des mesures d'accompagnement pour la taxe sur le CO₂, qui permettent p.ex. d'entrer dans le marché européen d'émissions. Les coûts externes doivent être mis en évidence et si possible internalisés. Il faut fixer des normes sévères, abaissant les émissions. De telles normes sont particulièrement urgentes dans les secteurs ayant un long cycle d'investissement (p.ex. constructions et infrastructures). Ceci requiert, parallèlement, la promotion et la propagation de nouvelles technologies et un environnement favorable à la technologie et à l'innovation.
4. *Politique énergétique:* Un débat objectif au sujet des besoins futurs d'énergie et de l'approvisionnement énergétique est nécessaire de toute urgence. L'augmentation de l'efficacité énergétique doit venir en tête des priorités. La future production d'électricité doit être compensée entièrement au niveau du CO₂ et il faut, de façon ciblée et efficace, promouvoir autant que possible les énergies renouvelables.
5. *Politique d'aménagement du territoire:* L'aménagement du territoire devrait favoriser les trajets courts entre le domicile et le lieu de travail et des possibilités attrayantes de se détendre et de faire ses achats au centre des agglomérations.
6. *Economie et innovation:* L'utilité économique et la plus-value d'une utilisation efficace de l'énergie doivent être mises en avant. L'efficacité énergétique diminue la dépendance à l'égard de livraisons énergétiques à partir de régions géopolitiquement instables et procure à l'économie des bénéfices secondaires notables, tels qu'un renforcement de sa compétitivité et des opportunités en matière d'exportations. Les mesures doivent être introduites à un rythme tenant compte des cycles de développement et des plans d'investissement de l'économie. Le cap suivi doit être arrêté pour le long terme, afin que les entreprises puissent axer leurs stratégies d'efficience sur un but fiable.

Auteurs

Les membres de l'OcCC

Kathy Riklin (présidente); Conseillère nationale, Zurich
Charlotte Braun-Fahrländer; Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Université de Bâle
Lucas Bretschger, Institut für Wirtschaftsforschung, EPF de Zurich
Thomas Bürki, Energie Ökologie Politikberatung, Benglen
Andreas Fischlin, Systemökologie, EPF de Zurich
Pamela Heck, Swiss Re, Dangers environnementaux, Zurich
Gabi Hildesheimer, Ökologisch bewusste Unternehmen, Zurich
Ruth Kaufmann-Hayoz, Centre interfacultaire pour l'écologie générale, Université de Berne
Christian Körner, Botanisches Institut, Université de Bâle
Hansruedi Müller, Institut de recherche sur les loisirs et le tourisme, Université de Berne
Ulrich Niederer, UBS Global Asset Management, Zurich
Christian Pfister, Institut d'histoire, Université de Berne
Christoph Schär, Institut für Atmosphäre und Klima, EPF de Zurich
Thomas Stocker, Institut de physique, Université de Berne
Hubert van den Bergh, Institut de Génie de l'environnement, EPF de Lausanne
Heinz Wanner, Institut de géographie, Université de Berne
Alexander Wokaun, Energie non-nucléaire, PSI Villigen

Experts avec voix consultative

Roger Biedermann, Conférence des chefs de service et offices de protection de l'environnement en Suisse, Schaffhouse
Reto Burkard, Office fédéral de l'agriculture, Berne
Claudia Guggisberg, Office fédéral du développement territorial, Berne
Lukas Gutzwiller, Office fédéral de l'énergie, Berne
Bernd Hägele, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, Berne
Anton Hilber, Direction du développement et de la coopération, Berne
Daniel K. Keuerleber-Burk, MétéoSuisse, Zurich
Christian Preiswerk, Académie des sciences naturelles, Berne
José Romero, Office fédéral de l'environnement, Berne
Thomas Roth, Secrétariat d'Etat à l'économie, Berne
Bruno Schädler, Office fédéral de l'environnement, Berne
Ursula Ulrich-Vöggtlin, Office fédéral de la santé publique, Berne

Secrétariats

Christoph Ritz, ProClim–, Académie des sciences naturelles, Berne
Christoph Kull, OcCC, Berne